

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

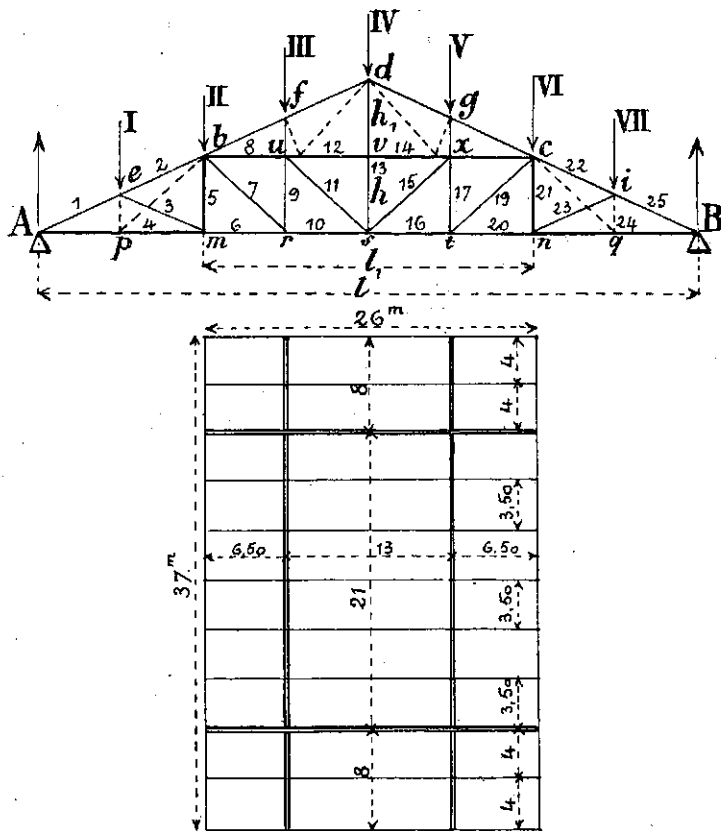
ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Les études faites précédemment nous permettront de calculer les éléments d'une toiture complète. Supposons qu'il s'agisse de recouvrir un bâtiment rectangulaire de 26 mètres de largeur et 37 mètres de longueur. Divisons cette longueur en dix travées dont deux de 4 mètres à chaque extrémité et six de 3 m. 50. Nous aurons donc, en désignant par l la longueur :

$$l = 4 \times 4 + 3,50 \times 6 = 37$$

La charpente devra ensuite comporter neuf fermes qui, avec les murs de pignon, formeront les dix travées projetées.



Nous utiliserons deux modèles de fermes dont nous avons combiné les deux tracés sur le même dessin. La première, que nous désignerons sous le nom de ferme principale, correspond au profil extérieur $A d B A$; toutefois, la poutre proprement dite se limite au contour $A b c B A$ et la partie $b d c$ est destinée simplement à compléter la construction, suivant le profil adopté pour la couverture. Les différents éléments de cette ferme sont tous tracés en traits pleins, forts ou déliés.

L'autre modèle, qui se présente sous la forme d'une sorte de comble retroussé, suit le contour limité à la ligne brisée extérieure $A b d c B$ et la ligne intérieure $B n c b m A$. En réalité, cette poutre se compose, comme nous le verrons, de trois formes distinctes, savoir : la ferme médiane $b d c b$, du système Polonceau, à une

seule bielle, et de deux petites fermes latérales triangulaires $A p b$ et $B q c$ tracées en partie en pointillé.

Nous composerons donc nos deux charpentes de deux fermes principales du premier modèle et de sept fermes secondaires constituées comme il est expliqué ci-dessus.

Les fermes principales seront placées à un écartement de 21 mètres l'une de l'autre et à une distance de 8 mètres de chacune des extrémités du bâtiment, c'est-à-dire entre la dernière et la troisième travée d'une part, et entre la huitième et la neuvième, d'autre part. Les autres intervalles seront occupés par les combles composés du second modèle.

Les fermes principales sont reliées entre elles par deux poutres en treillis qui se projettent suivant $b m$ et $c n$ et qui ont, par conséquent, 21 mètres de portée; elles sont reliées, en outre, aux murs de pignon par quatre poutres analogues placées en prolongement des premières et dont la portée est, par suite, de 8 mètres. Ces poutres sont d'ailleurs construites dans le genre de la poutre $m b c n m$ de la ferme principale.

Nous supposons que la partie médiane de la toiture comprise entre les poutres longitudinales, et qui correspond à la partie $b c$ des combles Polonceau, doit être vitrée sur toute la longueur du bâtiment et sur la largeur de 13 mètres formant la portée de ces combles, entre les poutres en treillis; les bandes de 6 m. 50 de largeur sur les petites fermes latérales seront couvertes en zinc sur lattis en cornières.

Nous aurons pour les inclinaisons respectives des toitures, couvertes respectivement de verre et de zinc,

$$\frac{h_1}{l_1} = \frac{2,60}{13} = \frac{1}{5}$$

et

$$\frac{h}{l} = \frac{3,25}{6,5 \times 2} = \frac{3,25}{13} = \frac{1}{4}$$

Nous pouvons maintenant déterminer les charges par mètre superficiel de couverture, respectivement, pour la partie vitrée et pour celle recouverte, de zinc, savoir :

Charge permanente	60 kilos	24 kilos
Surcharge de neige	55 —	53 —
Pression du vent	34 —	45 —
Totaux, pour la 1 ^{re} et la 2 ^e partie . . .	<u>149</u> kilos	<u>122</u> kilos

Les largeurs des toitures suivant la ligne de plus grande pente s'obtiendront facilement d'après les données précédentes; on aura :

$$A b = \sqrt{A m^2 + h^2} = \sqrt{6,5^2 + 3,25^2} = 7^m27$$

et :

$$b d = \sqrt{A m^2 + h_1^2} = \sqrt{6,5^2 + 2,60^2} = 7^m00$$

Voyons maintenant quelles sont les forces qui agissent sur les différentes fermes.

Considérons d'abord les fermes Polonceau à une bielle telles que la ferme $b d c$, dont les éléments intérieurs sont tracés en pointillé sur le dessin. Ces fermes supporteront des charges différentes, suivant qu'elles se trouvent dans les travées extrêmes de 4 mètres de portée ou dans celles médianes de 3^m50 de largeur.

Dans le premier cas, l'on a :

$$III = IV = V = 4 \times \frac{b d}{2} \times 149 = 4 \times 3,50 \times 149 = 2.086 \text{ kilos}$$

Les réactions aux appuis b et c seront :

$$Ab = Bc = \frac{2.086 \times 3}{2} = 3.129 \text{ kilos}$$

Pour le second cas, on a de même :

$$III' = IV' = V' = 3,5 \times 3,50 \times 149 = 1.815 \text{ kilos}$$

et les réactions aux appuis :

$$A'b = B'c = \frac{1.815 \times 3}{2} = 2.723 \text{ kilos}$$

Considérons, maintenant, l'une des petites fermes triangulaires Apb , déduction faite des barres pm et mb , qui doivent être envisagées seulement comme des éléments destinés à compléter la construction.

Les forces à considérer sont simplement la force I agissant au nœud e et les réactions aux appuis en A et b . On écrira donc, s'il s'agit de l'une des fermes des travées d'extrémité :

$$I_1 = 4 \times \frac{Ab}{2} \times 122 = 4 \times 3,64 \times 122 = 1.776$$

et par les réactions aux appuis :

$$A' = B'b = \frac{I}{2} = \frac{1.776}{2} = 888 \text{ kilos}$$

S'il s'agit des fermes des travées médianes, on aura :

$$I_1 = 3,50 \times 3,64 \times 122 = 1.554$$

et pour les réactions :

$$A'' = B''b = \frac{1.554}{2} = 777 \text{ kilos}$$

Occupons-nous maintenant des poutres en treillis qui relient entre elles les fermes principales, d'une part, et celles-ci aux murs de pignon, d'autre part.

Les premières, au nombre de deux, peuvent être considérées comme des poutres droites reposant leurs extrémités sur chacune des fermes principales; elles supportent les 5 fermes intermédiaires, c'est-à-dire 5 combles Polonceau et 10 fermes triangulaires de côté. Leur construction est celle de la poutre du deuxième des trois genres que nous avons considérés dans notre étude précédente¹, mais elle ne comprend que 6 panneaux, correspondant chacun à l'une des travées médianes.

Si nous désignons encore par I, II, III, IV, V les forces agissant en chacun des nœuds de cette poutre, chacune de ces forces telle que I sera nécessairement égale à la moitié de la charge provenant du comble Polonceau, d'une part, et de la ferme triangulaire, d'autre part.

La première charge agissant en b est égale à la réaction d'appui, augmentée du poids de la toiture sur la demi-longueur bf qui complète le poids de la demi-ferme Polonceau. La seconde charge est de même égale à la réaction d'appui de la ferme triangulaire en b augmentée de la charge correspondant à la demi-longueur eb . On pourra donc écrire, en désignant par I , l'une quelconque des charges égales agissant en chacun des nœuds de la poutre :

$$I = \frac{III'}{2} + A'b = \frac{I'}{2} + A''$$

et en remplaçant par les valeurs trouvées :

$$I = \frac{1.815}{2} + 2.723 + \frac{1.554}{2} + 777 = 5.185 \text{ kilos}$$

Comme la poutre supporte cinq charges égales à celle-ci, les réactions aux points d'appui sur les fermes principales seront :

$$A_b = B_b = \frac{5.185 \times 5}{2} = 12.966 \text{ kilos}$$

¹ Voir la *Construction Lyonnaise* du 16 novembre 1911,

En ce qui concerne les poutres d'extrémité, elles prennent leurs points d'appui sur les fermes principales et les murs de pignon; elles supportent seulement les fermes intermédiaires, soit un comble Polonceau et deux fermes triangulaires, aux deux extrémités; leur construction est analogue aux poutres principales, mais elle ne comporte que deux panneaux.

La force agissant sur le nœud correspondant à la ferme intermédiaire sera égale à la moitié des charges provenant des demi-fermes adjacentes, augmentée de la réaction aux appuis, comme précédemment, et l'on a :

$$I_1 = \frac{III}{2} + A_b + \frac{I}{2} + A'$$

Ce qui donne, en remplaçant par les valeurs numériques :

$$I_1 = \frac{2.086}{2} + 3.129 + \frac{1.776}{2} + 888 = 5948$$

Et les réactions aux appuis :

$$A'_b = B'_b = \frac{5.948}{2} = 2.974 \text{ kilos}$$

Enfin, considérons la ferme principale et cherchons les forces qui agissent aux différents nœuds de cette poutre.

Les forces symétriquement appliquées sont évidemment égales et peuvent se grouper en trois séries comprenant successivement les forces I et VII ; II et VI, III, IV et V .

Pour le couple I et VII , il faut considérer que le nœud e supporte la moitié de la charge de chacune des fermes triangulaires adjacentes et l'on a :

$$I = VII = \frac{I_1}{2} + \frac{I_1}{2} = 888 + 777 = 1.665 \text{ kilos}$$

Au nœud b s'exercent : la moitié de l'effort précédent $\frac{I}{2}$, la moitié des charges moyennes appliquées aux nœuds des combles polonceaux adjacents $\frac{III + III'}{2 \times 2}$ et enfin les réactions d'appui des deux poutres d'extrémité et médiane A_b et A'_b . On aura donc :

$$\begin{aligned} II = VI &= \frac{I}{2} + \frac{III}{4} + \frac{III'}{4} + A_b + A'_b \\ &= 833 + 522 + 454 + 12.966 + 2.974 \end{aligned}$$

en négligeant les fractions, d'où :

$$II = VI = 1.809 + 12.966 + 2.974 = 17.749 \text{ kilos.}$$

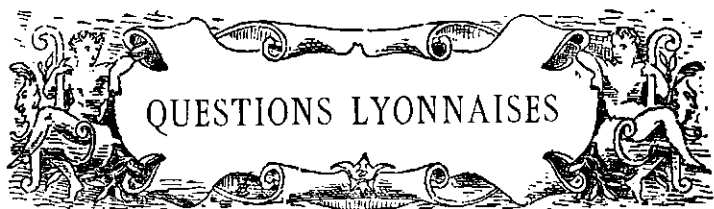
Enfin la troisième série comprend des forces résultant des charges qui s'exercent sur les deux combles Polonceau adjacents; il suffit donc de prendre la moyenne des charges en chaque nœud et l'on aura :

$$III = IV = V = \frac{III + III'}{2} = \frac{2.086 + 1.815}{2} = 1.951 \text{ kilos}$$

Les réactions aux appuis s'obtiendront immédiatement en prenant la moyenne de toutes les charges et l'on aura :

$$\begin{aligned} A &= B = \frac{1}{2} (2 \times I + 2 \times II + 3 \times III) \\ &= 1.665 + 17.749 + \frac{3}{2} \times 1.951 = 22.340 \text{ kilos} \end{aligned}$$

Comme d'ailleurs chaque ferme principale supporte la demi-toiture de quatre travées, tant sur les combles Polonceau que sur les fermes triangulaires, plus le petit rectangle correspondant à la moitié de Ae sur une longueur égale à la moyenne des travées adjacentes, il suffira de faire l'évaluation des surfaces correspondantes de même nature, verre ou zinc, et de les multiplier par les charges au mètre carré, pour obtenir, comme vérification, la même charge totale de 22 tonnes.



LES TERRAINS DES HOSPICES

A la suite des différents articles que nous avons publiés et dans lesquels nous critiquions la manière de faire en ce qui concerne l'exploitation des terrains appartenant aux Hospices, il nous a été envoyé plusieurs lettres nous demandant de préciser notre argumentation, nos explications ayant été généralement mal comprises ou diversement interprétées.

Quoiqu'il ne soit pas du tout dans notre intention de discuter des questions de gestion administratives et financières, qui dépassent les bornes de notre compétence, tous les éléments exacts d'appréciation nous échappant, d'ailleurs, parce que non initiés, nous développerons cependant de nouveau notre idée selon notre point de vue personnel.

Pour bien fixer les idées, nous exposerons, tout d'abord, par un exemple que nous croyons probant, l'un des motifs déterminants de notre façon de voir.

Si nous nous reportons par la pensée à vingt ans en arrière, et si nous considérons certaines parties de la ville bien placées sur la rive gauche du Rhône, nous nous rappelons que certains terrains des Brotteaux pouvaient, je suppose, valoir à ce moment 50 francs le mètre.

Ceci posé (le raisonnement serait le même si nous tablions sur des prix différents), il s'agit de se rendre compte si, au cours dudit cycle de vingt années, la valeur initiale de ces terrains, estimée à 50 francs le mètre carré, est bien restée au moins la même en ayant produit, de plus, un minimum d'intérêts de 4 % l'an, taux normal des placements immobiliers.

Mais, si ces terrains n'ont pas été loués pendant cette période, ils devraient valoir au moins, aujourd'hui, et en négligeant même les intérêts composés :

$$50 + 20 \times 4/100 \text{ de } 50 = 90 \text{ francs,}$$

pour que l'on puisse considérer ne rien avoir perdu sur leur valeur.

Ou bien, s'ils ont été loués en moyenne au-dessous du taux habituel de 4 %, c'est-à-dire, par exemple, à 2 %, soit un rendement annuel de 1 franc par mètre carré, l'opération ne se solderait sans perte ni gain en 1912 qu'à la condition que ces terrains valent au moins, maintenant :

$$90 - 20 \times 1 = 70 \text{ francs,}$$

toujours en ne comptant pas les intérêts composés.

Toute la question se résume donc, pour nous, et c'est ce que nous avons voulu dire dans nos précédents articles, à savoir si la méthode suivie par les Hospices a fait fructifier ou non son patrimoine dans toute la mesure possible.

Or, nous avons conviction, après avoir observé les fluctuations des cours des terrains depuis 1892, que ces conditions de rendement ou de majoration minimale n'ont pas été remplies relativement à la plupart des emplacements des arrondissements de la rive gauche.

Aucun propriétaire ne nous contredira, sans doute, quand nous affirmerons qu'à part les quelques exceptions qui se sont produites dans les parties transformées par la création de voies nouvelles, l'établissement de tramways ou la construction d'édifices publics, les diverses masses appartenant aux Hospices ou à d'autres sont restées, ou bien, à peu de chose près, stationnaires comme valeur, ce qu'il suppose la perte d'au moins une partie des intérêts simples. ou bien ont très peu augmenté ; quelques-unes ont parfois aussi décliné,

même en ne faisant pas entrer en jeu la considération de l'intérêt annuel.

Si, donc, les propriétaires qui se trouvent dans ce cas avaient été assez prévoyants pour vendre en temps opportun, plutôt que de louer à des conditions infimes, à des constructeurs de baraques, des parcelles où l'établissement de beaux immeubles s'imposait, l'opération eût été des plus fructueuses et les intéressés auraient pu trouver, de plus, l'occasion de emplois avantageux dans la grande banlieue, qui prospère à pas de géants. En outre, dans les parties de la ville où ils auraient vendu des parcelles pour de belles constructions, le reste de leurs propriétés aurait acquis plus de valeur.

En tout cas, il est extrêmement regrettable, nous semble-t-il, que les Hospices n'aient pas vendu leurs terrains aux environs de la gare des Brotteaux, ce qui eût évité l'éclosion de masques peu dignes de ce beau quartier, masques qui empêcheront, peut-être pendant de longues années, la construction d'un nombre suffisant de beaux immeubles aux environs de la station, d'où dépréciation relative de la valeur des propriétés de ce quartier neuf.

De sorte que, dans une quarantaine d'années, à l'expiration des baux, nos arrière-petits-neveux verront sans doute continuer les mêmes errements, car il est bien évident qu'on ne se décidera pas à démolir ce qui existera, et que l'on se contentera de demander une location plus élevée.

Notre ville sera donc vouée, pour un siècle au moins, à se montrer sous un jour des plus défavorables aux étrangers qui l'apercevront par les Brotteaux, et ceci, sans la moindre compensation économique pour ceux qui auront eu cette conception, erronée à notre sens, de leurs propres intérêts.

Quoiqu'il en soit, nous avons voulu simplement exposer notre argumentation. Mais, comme nous ne sommes pas impeccables, nous la donnons pour ce qu'elle vaut, laissant à de plus compétents le soin de conclure.

SINÉD.



HÔTEL DE M. L..., A MARSEILLE. — Architecte M. M. PÉRAULT
Grille en bronze de la Maison BERUÉ, de Lyon.

HÔTEL PARTICULIER À MARSEILLE

En empruntant à la cité phocéenne le sujet de l'étude et des illustrations de ce numéro, *la Construction Lyonnaise* ne voudrait pas qu'il fût inféré qu'elle a épuisé les éléments locaux, et elle se propose de consacrer tout prochainement ses colonnes à d'importants et artistiques travaux, qui ont été exécutés par un de nos jeunes architectes lyonnais, au centre même de la ville, et ont merveilleusement transformé un immeuble de notre rue de la République.

L'hôtel particulier que nous reproduisons aujourd'hui est situé à Marseille, avenue du Prado, dans un cadre merveilleux de verdure. Acheté en 1906, par M. L..., qui voulut avant tout en faire une demeure aussi confortable qu'artistique, il subit d'heureuses et luxueuses transformations, grâce aux-

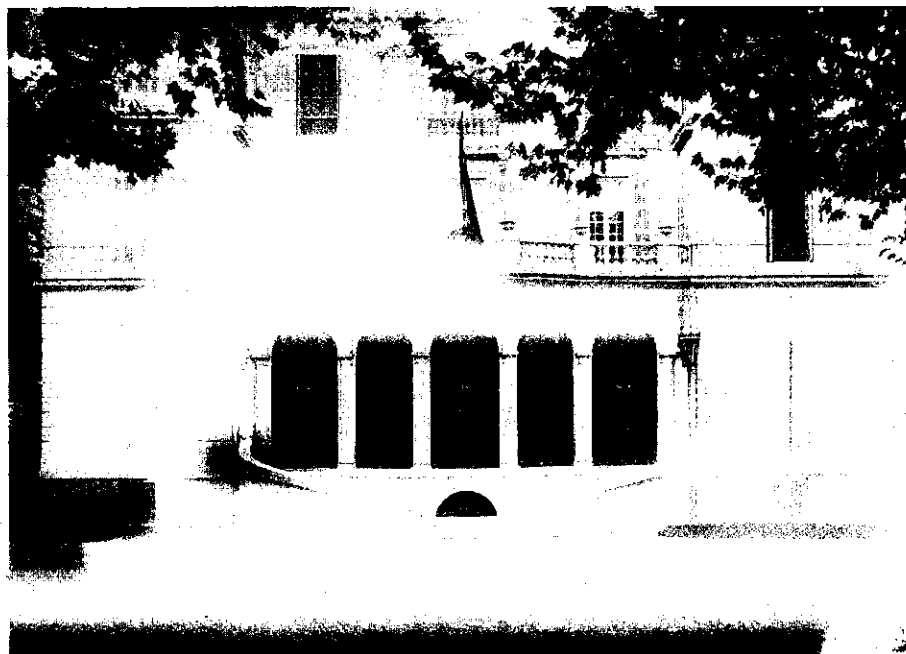
quelles l'habile architecte, M. Martin Pérault, de Marseille, réalisa ce problème toujours si difficile de moderniser intérieurement un ancien immeuble.

La façade est d'une architecture très sobre, mais d'une allure imposante ; elle vient d'être complétée par un magnifique perron à double révolution, entièrement en marbre blanc, exécuté par le réputé marbrier Cantini, dont l'oncle, son prédécesseur, vient de faire à la ville un don vraiment princier : en remplacement de l'antique obélisque de la place Castellane, il a doté Marseille d'une fontaine monumentale de grande allure, « qui, assure-t-on, n'a son pendant nulle part, et fait, dit notre confrère *le Bâtiment Marseillais*, le plus grand honneur aux deux hommes d'élite qui la conçurent et l'exécutèrent, MM. Jules Cantini et André Allar, le sculpteur éminent » ; en témoignage de gratitude, la ville de Marseille a donné le nom d'avenue Jules Cantini au nou-

testable cachet artistique, de la maison Berlie, sont ainsi appréciés et recherchés et portent dans les diverses régions de la France le bon renom de l'industrie lyonnaise. Aussi, est-ce sans surprise, mais non sans satisfaction, que nous trouvons cette marque dans les importantes et luxueuses installations que nous visitons, chaque fois que l'on a voulu des modèles de haut goût, conçus et exécutés avec un art consommé.

Ce perron donne accès à un hall grandiose, terminé par un jardin d'hiver, dont le jour est tamisé par les teintes adoucies de vitraux de style pompéien ; le peintre verrier Pamès y a déployé tout le talent qui a fait de lui un maître dans cet art subtil et délicat ; tout en respectant le style, il a remarquablement harmonisé ses coloris translucides avec le cadre qui devait les recevoir.

A gauche du hall, la splendeur de l'escalier d'honneur,



HOTEL DE M. L..., A MARSEILLE. — Architecte M. M. PÉRAULT

veau boulevard, belle et longue voie de 22 mètres de large, qui donne accès à la gare du Prado.

Quand verrons-nous à Lyon de généreux donateurs consacrer avec désintéressement une partie de leur fortune à l'embellissement de la ville, offrir, par exemple, des statues pour orner les pelouses du square de la place Carnot, ou un monument à la gloire d'un de nos compatriotes utile ou célèbre, comme l'ont réalisé les anciens élèves de la Martinière ou comme on se propose de le faire pour Philippe de Lassalle ?

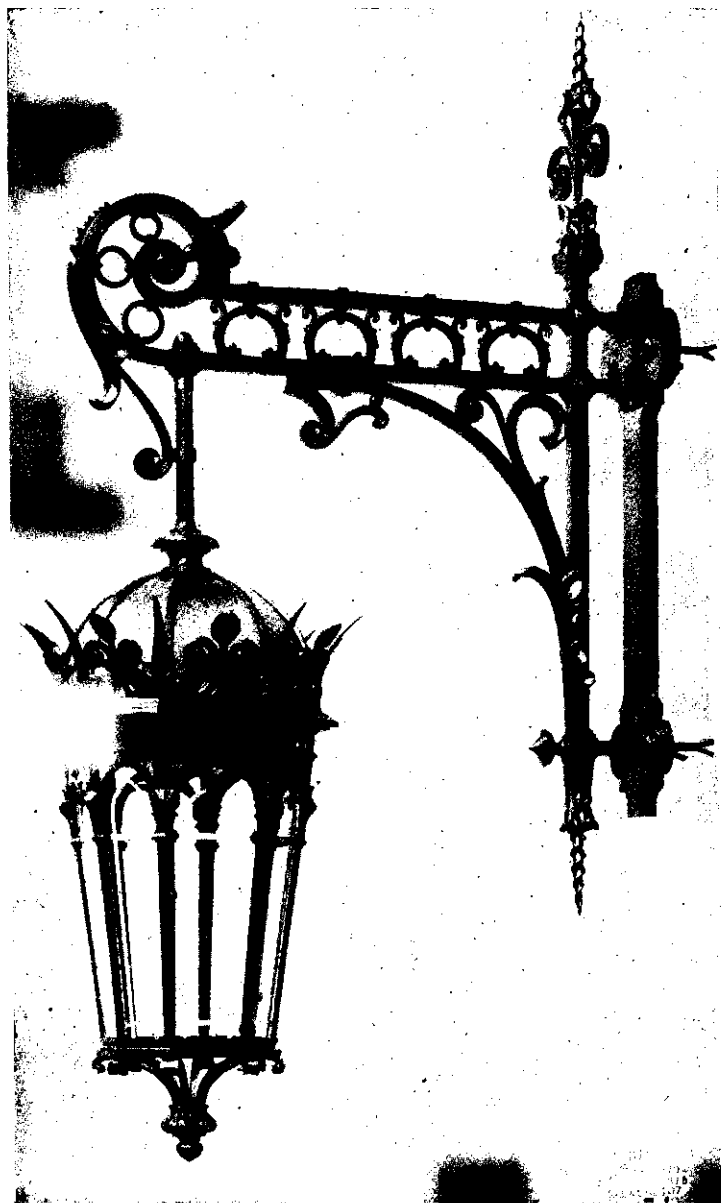
Les sujets, non plus que les emplacements, ne manquent. Nos artistes y trouveraient un juste emploi de leur talent, et nos concitoyens verraient ainsi avec satisfaction accroître le patrimoine artistique de la cité.

L'hôtel de M. L... a bien une allure de petit palais, qu'accentuent l'écusson du Consulat de Monténégro appendu au balcon et le drapeau de cette puissance que représente le propriétaire, président, en même temps, de la Chambre de commerce italienne et vice-président de la Société italienne de bienfaisance, à laquelle il a ménagé une salle de réunions, où se traitent toutes les questions de nationalité italienne sous la présidence du Consul d'Italie.

De chaque côté du perron, des lanternes Renaissance en bronze d'une remarquable exécution et, dans l'axe du perron, une grille de bronze, jour de cave ; nous reproduisons ces véritables œuvres d'art, modelées et exécutées dans les ateliers d'un de nos industriels lyonnais, aujourd'hui député ; nous avons plaisir à constater que les travaux, d'un incou-

en onyx, œuvre impeccable du maître Cantini, — auquel il faut avoir recours quand on veut allier le luxe à l'art, — est encore rehaussée et enrichie par la rampe de bronze, robuste et décorative, de style Renaissance, dont notre collaborateur Tuotop avait déjà donné une description dans *la Construction Lyonnaise* du 1^{er} novembre 1907, au moment de sa fabrication ; en visitant cet élégant et confortable hôtel, il nous a été agréable de retrouver, se développant de palier en palier, et mariant harmonieusement la richesse de son ornementation à la splendeur ambiante, cette belle œuvre de Berlie, ce Lyonnais dont nous avons maintes fois encouragé l'effort de décentralisation en publiant plusieurs des plus marquants de ses travaux artistiques : il nous a semblé qu'il y avait lieu d'encourager ceux qui luttent pour maintenir et faire progresser les arts décoratifs, au premier rang desquels se placent dans le bâtiment le bronze et le fer forgé. Nous ne pouvons donc manquer d'applaudir, quand nous les voyons appréciés à l'extérieur comme nous souhaitons qu'ils le soient dans leur propre pays..., où nul n'est prophète.

Pour donner une idée complète du talent déployé dans l'intérieur par Blanqui, à qui en étaient confiés les travaux d'aménagement, il nous aurait fallu reproduire le hall, le cabinet de travail Empire, les salons avec leurs meubles divers appropriés aux exigences actuelles ; la vue de la salle de billard, que nous reproduisons, au fond de laquelle aboutit le grand escalier d'honneur, orné de peintures murales et d'un plafond exécuté par un peintre de talent, Poujol, donne



HÔTEL DE M. L. ..., A MARSEILLE. — Lanterne en bronze de la façade de la Maison BERLIE de Lyon.

une idée de la façon dont l'artiste qu'est Bianqui s'est acquitté de l'aménagement : des meubles et vitrines renferment de belles collections d'anciennes faïences, des bibelots précieux et de rares médailles ; au mur sont suspendues des toiles de maîtres ; le pinceau d'un peintre de réelle valeur, Moïna, a délicatement figuré *les Arts* au plafond de cette salle de repos, de réunions, de délassement qui témoigne du goût artistique, de l'amour du beau de son distingué possesseur.

Il est juste que nous rendions hommage à chacun de ceux dont la participation a permis de réaliser ce remarquable ensemble :

M. Henry Baptistin, entrepreneur de maçonnerie, constructeur de grand mérite, qui a su rapidement mener à bien un travail de reprise offrant autant de difficultés que de responsabilité ;

M. Trichard, dont les portes en fer forgé du hall sont d'une remarquable exécution ;

M. Gémy Frédéric, qui, dans la menuiserie décorative, a montré que les industriels de notre siècle ne sont pas inférieurs à leurs aînés ;

M. Vernis, entrepreneur de plâtrerie, un spécialiste qui n'ignore aucune des ressources de sa profession ;

M. Camoni, jeune entrepreneur de peinture, et MM. Double et Olivari, entrepreneurs de serrurerie, qui se sont acquittés à leur honneur de leurs fonctions plus modestes ;

M. Maurel, chargé de la plâtrerie décorative, y a fait apprécier son talent et la précision de son exécution ;

Les parquets, d'une richesse rare, ont été exécutés par M. Félix ;

Et M. Patrizio a orné le sol de mosaïques de style remarquablement étudiées et exécutées de façon impeccable.

S'il y a lieu de féliciter l'architecte d'avoir su faire choix de ces collaborateurs éprouvés, il est non moins juste de rendre hommage à celui qui a déployé les ressources de son intelligence et de son savoir artistique pour concevoir, préparer et mener à bien l'ensemble de cette œuvre, dont M. Martin Pérault a droit d'être fier.

HENRI SOULU.



SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

— SUITE —

PALMARÈS

2^e Concours d'Apprentissage pour l'année 1911.

GRUPE DU BATIMENT

SECTION DE LA CHARPENTE. — *Prix d'honneur*, un livret de 50 fr. sur la Caisse d'épargne et une montre en argent, don de M. Larrousse, directeur du Crédit Focier : M. Gabriel DELSOL, maison Rivière. — *1^{er} prix*, 1 livret de 25 francs : M. Narcisse JAIL, maison Mollo. — *2^e prix*, 2 livrets de 20 francs : MM. Lucien RICHOU, maison Corcel, et Jean BOURGEON, maison Rivière. — *3^e prix*, 3 livrets de 15 francs : MM. Henri BERGAL, maison Corcelle ; Marius MOREL et Firmin CASTET, maison Mollo. — *4^e prix*, 6 livrets de 10 francs : MM. Emilien BATTEUX, maison Corcelle ; Albert DUBOIS, maison Chaboud ; Edmond THÉPENIER, maison Auriat ; Pierre FARJAT, maison Corcelle ; Auguste BARBIER, sapeur au 157 d'infanterie ; Jean REY, maison Mollo.

SECTION DE LA MENUISERIE. — *1^{er} prix d'honneur*, 1 livret de 50 fr. et une médaille d'argent offerte par la Fédération nationale du bâtiment : M. Marius GADRIOT, maison Martel ; *2^e prix d'honneur*, 1 livret de 50 francs : M. Alexandre JUD, maison Jud. — *1^{er} prix*, 2 livrets de 25 francs : MM. Barthélemy RAMELETTI, maison Millet ; Claudius LEBLOIS, maison Artru. — *2^e prix*, 1 livret de 20 fr. : M. Antoine CROZIER, maison Crozier. — *3^e prix*, 3 livrets de 15 fr. : MM. Marius GRAPIN, maison Brunet ; Pierre BERTHODIN, maison Bonvallet ; Elie DAURAL, maison Mouline. — *4^e prix*, 10 livrets de 10 francs : MM. Marius AUDRY, maison Marchand ; Henry BRUNET, maison Gojat ; Marcel SAGE, maison Sage ; Alexis GALLIEN, maison Gallien ; Pierre PROST, maison Crozier ; Aimé DAURAL, maison Grimonet ; Antoine SERILLON, maison Millet ; Eugène GANEL, maison Chrétien ; Benoit JANIN, maison Brunet ; Louis PONCET, maison Quelin.



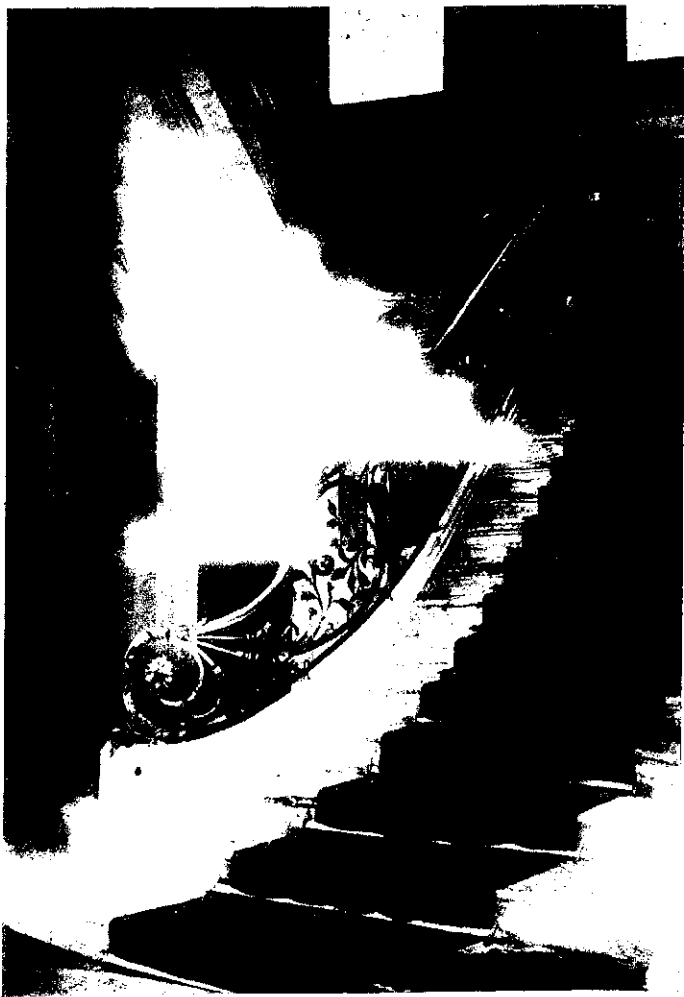
HÔTEL DE M. L. ..., A MARSEILLE. — Vitrains du hall.

SECTION DE LA SERRURERIE. — 1^{er} prix d'honneur, 1 livret de 50 francs et une médaille d'argent, don de la Fédération nationale du bâtiment : M. Joseph GATHOUX, maison Brizon et fils. — 2^e prix d'honneur, 1 livret de 50 francs : M. Didier PENAUX, maison Rochet. — 1^{er} prix, 2 livrets de 25 francs : MM. Valentin RÉMOND, maison Queyras; Pierre PITIQUX, maison Buttin aîné. — 2^e prix, 13 livrets de 20 francs : MM. Marius CABAUSSSEL, maison Gamard; Louis ROCHE, maison Roche; Antoine TÉZILLAT, maison Gimond; Michel CATTENAL, maison Fiol; Julien BARDIN, maison Morel; Marcel POIZAT, maison Murry et Rivoire; Antoine CHAUSSON, maison Berthet; Charles SKLÉNAUD, maison Butlet; Jules BOURDILLON, maison Vallier; Marius LAQUET, maison Rigaz; Antonin BROUX, maison Berthet; Georges SEYVERT, maison Queyras; Baptiste BÉGUIN, maison Paccard. — 3^e prix, 11 livrets de 15 fr. : MM. Alexandre DUFOUR, maison Traverse; Claude SERRARES, maison Gayet; Pierre BÉOLET, maison Richard; Etienne DAVERNAY, maison Guinet; Claudius DESPRÉS, maison Queyras; Paul PERRIN, maison Grasset; Pierre RIVAL, maison Molliard; Marius CHEVASSUS, maison Peiraud et Arnault; Lucien VILLIET, maison Caille et Jorand; René BÉGUIN, maison Bardin et fils; Marius FRIOLLAZ, maison Suchet. — 4^e prix, 6 livrets de 10 francs : MM. Jean MARCHADIER, maison Molliard; Léon BASTIDE, maison Flandin; Adolphe CARREL, maison Servonnat; Henri COMBE, maison Baron; Marius PASQUO, maison Caillet; Elie PELLETIER, maison Sigaud.

SECTION DE LA BRONZERIE. — 1^{er} prix, 5 livrets de 25 francs : MM. Albert PÉNATO, Société française d'Appareillage et Lustrerie; Gustave PUGET, Société française d'Appareillage et Lustrerie; Jean MALÈGUE, maison Berdiel; Louis PERRIN, maison Berlie; Charles TERNANT, Société française d'Appareillage et Lustrerie. — 2^e prix, 1 livret de 15 francs : M. Francis CALVIN, maison Berlie. — 3^e prix, 4 livrets de 10 francs : MM. Marcel BERTHET, maison Favier; Joanny FINET, maison Favier; Maurice OLLAGNIER, maison Bardot; Charles PICHOT, maison Berdiel.

SECTION DE LA FERBLANTERIE, PLOMBERIE, ZINGUERIE. — 1^{er} prix, 1 livret de 25 francs : M. Louis VIAL, maison Gelin. — 2^e prix, 2 livrets de 15 francs : MM. Auguste SÉON, maison Séon; Jean VACHER, maison Ferlat.

SECTION DE LA TÔLERIE ET FUMISTERIE. — 1^{er} prix, 1 livret de



HÔTEL DE M. L..., A MARSEILLE. — Escalier d'honneur, avec rampe en bronze de la Maison BERLIE, de Lyon.



HÔTEL DE M. L..., A MARSEILLE. — Architecte M. M. PÉRAULT. Salle de billard.

25 francs : M. Marc LUSSETTI, maison Clavelon. — 2^e prix, 1 livret de 20 francs : M. Marcel LOURS, maison Lours; 3^e prix, 2 livrets de 15 francs : MM. Dominique RACHEL et Pierre GELIN, maison Petit. — 4^e prix, 1 livret de 10 francs : M. Ferdinand QUILERY, maison Belantan.

SECTION DE TAILLE DE PIERRE ET MARBRERIE. — Prix d'honneur 1 livret de 50 francs : M. Pierre ORCEL, maison Guinet et Verzier. — 2^e prix, 1 livret de 25 francs : M. Pierre DEDIEU, maison De dieu. — 3^e prix, 3 livrets de 15 francs : MM. Gabriel BERNARD, maison Valin et Zimmerman; Louis FRÉCHET, maison Durix; Léon BUISSON, maison Buisson. — 4^e prix, 1 livret de 10 francs : M. Henri BERLIOZ, maison Vachez aîné.

SECTION DE PLÂTRERIE-PEINTURE. — 1^{er} prix, 1 livret de 25 francs : M. Célestin NIVERT, maison Chapeaux; 2^e prix, 1 livret de 20 fr. : M. Jules LAMURE, maison Catinaud. — 3^e prix, 4 livrets de 15 fr. : MM. Jean BOTTE et Henri ROUDIER maison Catinaud; Félix DELZANNO, maison Delzanno; Bernard BALLINARI, maison Catinaud. — 4^e prix, 4 livrets de 10 francs : MM. Marius RAYMOND et Pierre GIRAUD, maison Catinaud; Giacomo ORGIAZZI, maison Micheletti; Auguste ESCOFFIER, maison Prost.

(A suivre.)

BANQUET

Le soir, dans les salons Maderni, avait lieu le banquet de la Société Académique d'Architecture.

A l'heure des toasts, M. LE PRÉSIDENT remercie tout d'abord les invités présents : M. Pol Homoré, secrétaire général de la Préfecture du Rhône; M. Bizet, délégué par M. le Maire de Lyon; M. Berlie, député, dont le meilleur éloge à faire est de dire qu'il est de la maison; M. E. Morel, vice-président de la Chambre de commerce. Il renouvelle à M. Defrasse, président de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement, tous ses remerciements pour l'honneur qu'il a fait à notre Société en venant assister à notre fête. Sa présence et celles de MM. Thoubillon, président du Syndicat des Architectes, et Flabaut, président de l'Union Architecturale, sont un gage du lien qui unit les Sociétés d'Architecture. M. le Président souhaite la bienvenue à M. Grand-Conseil, le nouveau directeur de la Société d'Enseignement professionnel du Rhône, et adresse ses félicitations à MM. Pansu et Chaleysin, présidents des Chambres syndicales; grâce à leur

dévouement, le Concours d'apprentissage a été brillamment réussi et il ne veut pas oublier le dévoué président de cette Commission, M. Cahuzac. Il termine en saluant M. Sicard, directeur de l'École des Beaux-Arts, et le vénéré doyen de notre Société, M. Bizot, de Vienne, sans oublier M. Théodore, administrateur et rédacteur en chef de *la Construction Lyonnaise*.

M. Pol HONNORÉ présente les excuses de M. le Préfet du Rhône et nous assure de la sollicitude des Pouvoirs publics. Il lève son verre à la Société Académique, à sa prospérité, à ses succès et à son avenir.

M. BIZET témoigne tout le plaisir qu'il éprouve de représenter M. le Maire et assure que la Municipalité suivra largement la Société Académique dans la voie qu'elle a entreprise.

« Votre Président m'a mis à mon aise quand il m'a dit que j'étais du bâtiment, déclare M. BERLIE, député ; mon ami Bizet semble se faire un idée un peu différente de la réalité sur l'emploi du temps d'un député ; cette situation de député ne permet pas de se promener sur les boulevards, surtout quand on est l'élu d'une circonscription qui contient beaucoup d'ouvriers ; aussi, le temps est-il amplement employé ». M. Berlie ajoute qu'il restera, néanmoins, pour les architectes l'intime collaborateur qu'il était avant de partir à la Chambre, et il lève son verre à la grandeur de la Société Académique.

M. Ennemond MOREL s'exprime ainsi :

Messieurs,

J'ai à vous remercier d'avoir invité la Chambre de commerce à ce banquet et je suis très heureux que mes fonctions de vice-président m'aient désigné, en l'absence du Président, pour le représenter parmi vous.

La Chambre de commerce n'est pas dépaysée ici : je laisse de côté les petites subventions annuelles par lesquelles elle témoigne son intérêt à vos concours, ainsi que l'allocation spéciale qu'elle ajoute pour l'apprentissage, mais son rôle général, son rôle constant la rattache à mon sens directement à vous.

Nous, nous avons, en quelque sorte, la charge des intérêts économiques de la ville : vous tous avez la tâche plus séduisante de l'embellir. Il y a toujours, il peut toujours y avoir de l'art dans vos briques, votre mortier et dans vos moellons, et votre métier monte vers le ciel avec vos bâtiments. C'est ce qui donne à votre corporation beaucoup d'attrait pour moi.

Quoique notre rôle à nous soit de marcher prosaïquement sur la terre, nous pouvons pourtant nous donner la main, car en nous occupant de la prospérité de la population, nous préparons la vôtre, et si vous êtes la belle plante qui doit parer la terre, peut-être sommes-nous la racine obscure qui lui prépare la sève ?

On dit : quand le bâtiment va, tout va : ce n'est pas exact ; il faudrait dire : quand tout va, le bâtiment va. Eh bien ! en nous occupant, dans la mesure du possible, de faire tout marcher, nous sommes un peu vos collaborateurs, et permettez-moi d'ajouter beaucoup vos amis.

M. DEFASSE se félicite de se trouver dans un milieu d'artistes, réputés pour leur talent et leur valeur professionnelle ; il se réjouit de la bonne confraternité qui règne entre la Société des Architectes diplômés et sa sœur aînée, la Société Académique de Lyon, dont beaucoup de membres sont communs. Lorsqu'il narrera à Paris, à ses collègues, la beauté de la fête d'aujourd'hui, il leur proposera de collaborer aux récompenses par l'attribution d'une médaille d'argent.

M. le Président remercie chaleureusement, en son nom et au nom de tous, M. Defrasse de sa proposition spontanée, à laquelle la Société Académique sera très sensible.

A tour de rôle, se lèvent les présidents du Syndicat, de l'Union et de la Chambre des Entrepreneurs, dont nous sommes heureux de reproduire les paroles :

M. THOUBILLON.

La Société Académique est heureuse aujourd'hui de saluer à ce banquet le Président de la Société des Architectes diplômés venu à sa fête annuelle et de le remercier de sa générosité envers les apprentis.

Au nom du Syndicat, je m'associe à cet hommage.

Je m'associe également à ses remerciements au travail fait en cette séance au sujet de la série de prix.

Grâce à votre appui moral, Monsieur le Président, l'idée syndicale, dans le bon sens du mot, a fait son chemin même auprès des plus réfractaires d'entre nous, et bien des questions touchant nos intérêts de métier ont été ou sont sur le point d'être résolues.

Par le grand nombre de ses membres et par leur qualité, le Syndicat représente déjà une force. Cette force deviendra plus grande encore si vous le voulez bien.

L'opération de construire, simple autrefois, est devenue à tous points de vue bien complexe de nos jours. Les questions de responsabilité et d'honoraires sont à mettre en harmonie avec les nouvelles exigences de la profession, c'est pourquoi nous devons employer la voie syndicale, moyen que la loi met à notre disposition pour nos légitimes revendications.

Le Syndicat a été à la disposition de tous et il est heureux de constater que plusieurs fois il a pu être utile à nombre de confrères, même non-syndiqués.

Je remercie M. le Président de la Société Académique de la bonne volonté apportée par lui pour seconder les efforts du Syndicat dans la défense des intérêts professionnels.

Au nom du Syndicat des Architectes du Rhône, je porte la santé des membres de la Société Académique, de ses invités et de tous les membres de la noble corporation du bâtiment.

M. FLAHAUT.

Permettez-moi, au nom de l'Union Architecturale, de féliciter la Société Académique et son dévoué président, M. Rogniat, de la grande œuvre qu'elle a entreprise et dont le succès s'affirme de jour en jour. Cette œuvre est de celles qui doivent être honorées entre toutes, aussi nous voyons s'affirmer son succès par les appuis nombreux et les dons qui affluent de toute part. La grandeur et l'éclat de la belle fête à laquelle nous venons d'assister en sont un témoignage éclatant.

Messieurs, au nom de l'Union Architecturale de Lyon, je lève mon verre à la prospérité de la Société Académique d'Architecture et à sa belle œuvre, à son dévoué Président, et je la remercie de l'intérêt qu'elle porte à notre jeune Union.

M. PANSU.

Ma présence au banquet de la Société Académique d'Architecture qui clôt la grande fête d'aujourd'hui, et à laquelle vous avez associé la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment de Lyon en la personne de son Président, démontre la bonne harmonie qui existe entre les maîtres et leurs collaborateurs.

Monsieur le Président, je suis l'interprète de tous mes collègues du bâtiment pour vous remercier de votre gracieuse invitation. La fête d'aujourd'hui a été belle et vous fait tout honneur. Le souvenir en sera conservé par ceux qui ont vu leurs efforts récompensés et par les organisateurs qui ont su donner une impulsion nouvelle en associant les apprentis aux anciens ouvriers.

Je suis heureux d'adresser à cette occasion à M. Porte, président de la Commission des récompenses aux anciens ouvriers, et à M. Cahuzac, président de la Commission permanente aux apprentis, l'hommage de reconnaissance de toute notre Chambre syndicale.

Notre tâche n'est peut-être pas aussi facile qu'on pourrait être tenté de la croire, mais avec de la ténacité, en s'y prenant assez d'avance, nous arriverons à convaincre les plus timorés et nous aurons raison, je l'espère, de l'indolence de ceux qui ne vivent que pour leur satisfaction personnelle et qui malheureusement sont encore trop nombreux.

Les difficultés de l'apprentissage se sont manifestées petit à petit par la modification de l'exécution du travail ; chacun a eu beaucoup à faire pour suivre les transformations coûteuses qui se sont produites par étapes précipitées et ininterrompues.

Le législateur a aussi marché de l'avant pour tout ordonner ; des lois et encore des lois sont venues régler le travail à en faire perdre la tête à ceux qui ont la tâche difficile de servir d'intermédiaire et de tampon, et quand on s'est aperçu que certains points avaient été négligés, il était déjà tard ; c'est pour cela qu'il ne faut pas se dissimuler que le courant que nous remontons est assez rapide pour qu'il offre certaines difficultés qui ne nous décourageront pas. La ville de Lyon et les organisations qui nous apportent du stimulant sont les bienvenues, et je les remercie sincèrement de ce qu'elles font pour nous aider à franchir l'obstacle que nous rencontrons aujourd'hui.

Messieurs, puisque vous m'avez admis dans votre milieu, je prends la liberté de vous entretenir de l'œuvre que nous avons entreprise avec l'approbation de la Municipalité et celle de la Société Académique d'Architecture, je veux parler de la série de prix « Unique », remplaçant toutes celles existantes à ce jour et qui doit servir de base aussi bien aux travaux administratifs qu'à ceux particuliers, ce qui simplifiera considérablement le travail général qui se rattache aussi bien à l'établissement d'un devis qu'à la production des mémoires. On est certainement embarrassé lorsqu'il s'agit de donner une préférence à une des cinq séries existantes. Celle-ci est plus avantageuse pour une corporation, le contraire existe pour une autre, et il arrive que, dans certains travaux, trois différents éléments de prix sont appliqués, suivant qu'il s'agit de la pierre, du fer ou du bois ; souvent, pour compliquer la situation, on crée un bordereau de prix. Vous avez jugé que tout cela n'était plus en har-

monie avec les besoins actuels de nos rapports et de notre tempérament et vous nous avez confié la mission délicate de préparer un travail que nous aurions à soumettre à votre discussion et à votre approbation.

M. le Maire de Lyon a désigné des Commissions et sous-Commissions qui sont prêtes à nous entendre, et il ne se passe pas de jour sans que, personnellement, il me soit demandé des renseignements concernant l'avancement de notre travail.

Aujourd'hui, devant cette Assemblée, je déclare que nous sommes en mesure de vous donner satisfaction et que 100 exemplaires de la série préparatoire sont à l'impression et que d'ici deux mois nous pourrions vous les remettre.

Aussi, Messieurs, j'espère que vous tiendrez compte de tant d'efforts de notre part et que vous apporterez dans la discussion des articles toute la bienveillance que nous réclamons de votre concours pour arriver à une solution désirée.

Les géomètres-vérificateurs sont aussi très intéressés à cette solution et depuis trop longtemps ils réclament avec juste raison un outil leur évitant cette gymnastique d'interprétation qui les réduit à l'état de tampon continu entre l'entrepreneur qui les paie et l'architecte, le propriétaire ou l'administration qui les imposent au grand préjudice de la netteté, de la correction des mémoires et aussi de la nécessité de les remettre en temps utile.

Dans un entretien que j'avais récemment avec un architecte des plus en vue de notre région, je retenais de notre conversation que, pour lui, la question des prix n'était que secondaire et que le rabais d'une loyale concurrence les ramenait toujours à leur valeur réelle. La partie principale qui retiendrait son attention serait dans la classification des ouvrages et dans l'établissement d'une base de prix uniforme permettant une rémunération toujours proportionnelle au travail commandé et exécuté, cela pour éviter de la part de l'entrepreneur les réclamations qu'il ne manque pas de formuler lorsque, dans les travaux administratifs, une raison quelconque vient modifier le travail prévu pour être remplacé par un autre qui n'offre pas le même bénéfice.

Il n'est pas douteux qu'en envisageant aussi sagement une série de prix « unique » nous soyons près de nous entendre. Il est hors de doute que les prix doivent avoir une élasticité suffisante pour qu'ils puissent servir de base aussi bien pour un travail important et facile que pour un autre méticuleux et de peu d'importance, et j'estime qu'un lycée de garçons au Parc de la Tête-d'Or et un petit hôtel particulier à 800 mètres d'altitude doivent être traités aux prix d'une série unique, mais avec une différence de rabais assez sensible. Alors, pour cela, l'architecte doit simplement désigner d'avance le rabais minimum que l'entrepreneur doit consentir suivant la nature du travail à exécuter, le rabais maximum pouvant s'obtenir par la mise en concurrence de plusieurs entrepreneurs.

En ce qui concerne les travaux administratifs, également suivant la nature du travail à adjudger, le cahier des charges indiquera que les prix de la série unique seront appliqués avec un rabais de x %, ce qui dispensera de déposer sur le bureau le pli secret indiquant la rabais minimum, et que le rabais indiqué par l'entrepreneur sera fait après la déduction de celui prévu.

Voilà, Messieurs, comment pourrait être solutionnée, dans un délai très court, cette question qui nous passionne tous au même degré pour que nous puissions dire que les divers éléments de la bâtisse ont, par leurs collaborations, à l'exemple de la Ville de Paris, celle de Valence, celle d'Annecy, réalisé le problème de la série « unique », qui, depuis plus de quinze années, est à l'ordre du jour.

Messieurs, permettez-moi, en vous remerciant encore une fois, de fonder les plus grandes espérances sur l'entente cordiale de toutes les organisations du bâtiment et de porter la santé de votre président, M. Rogniat, et celle de tous les membres de votre Société.

M. Bizot répond en quelques mots aux paroles aimables qui lui ont été adressées par M. le Président, et M. THÉODORE, rédacteur en chef de la *Construction Lyonnaise*, au nom de M. A. REX, directeur du journal, et au sien, exprime l'intérêt qu'ils portent à l'œuvre des récompenses et aux concours d'apprentis, comme à ceux d'architecture et d'archéologie ; ils se font un devoir de seconder la Société dans ses œuvres, comme d'être utiles à ses membres, par les divers articles qu'ils publient ; les études des questions locales ne sont pas sans toucher les architectes, car elles préparent l'avenir : « Les jalons ainsi posés serviront plus tard, et tel projet, que d'aucuns pourraient qualifier d'utopie, deviendra une réalité que vous serez chargés de mettre à point et où trouveront à s'exercer vos compétences. Puissent-ils être nombreux, Messieurs, ces travaux que vous appelez de tous vos vœux ! Ce n'est pas toujours le profit proportionné au labeur et à un

responsabilités qu'ils vous apporteront : que ce soit au moins la gloire d'attacher votre nom à une œuvre utile et belle ! J'en forme pour vous tous le souhait sincère, en levant mon verre à la grandeur, à la prospérité de la Société Académique d'Architecture, à son distingué président, M. Rogniat, à M. Claudius Porte et à vous tous, Messieurs. »

Après quelques instants consacrés à des causeries plus intimes, chacun s'est retiré, emportant de cette journée une excellente impression, qui laissera à tous un agréable souvenir.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

Les jurys du Salon de 1912 ont été ainsi constitués :

Peinture : MM. RIDET, MANGIER, ROUGIER, PERRACHON, VILLARD, PIOT, TERRAIRE, MÉDARD, ROUVIÈRE, EULER et LESPINASSE.

Sculpture et gravure en médailles : MM. PLOQUIN, DUMAS et AUBERT.

Architecture : MM. DESJARDINS, ROGNIAT et CATELAND.

Arts décoratifs : MM. ROUX, PLOQUIN, ROGNIAT, CHOMEL, DESJARDINS, COX, LAMOTTE, BEAUSSIER et GUILLERMIN.

Commission du Comité d'administration : MM. LAURENT, DE BELAIR, SICARD, JUNG, BONNAUD, TOLLET, LAMOTTE, Alexandre PONCET, GARNIER, COTE et Félix DESVERNAVY.

Société des Architectes diplômés par le gouvernement.

Le bureau de cette Société est ainsi constitué pour l'année 1912 :

Président : M. DEFRASSE ;

Vice-présidents résidents : MM. GODEFROY et HÉRAUD ;

Vice-président non résident : M. TALBOURDEAU, de Montluçon (groupe de Clermont-Ferrand) ;

Censeurs : M. L. BONNIER, BLAVETTE, CHANCE, DESLIGNIÈRES, membres titulaires ;

MM. MAVEUX et Ch. A. GAUTIER, membres supplémentaires.

Distinctions honorifiques.

Par arrêté ministériel du 8 courant, ont été nommés :

Officiers de l'Instruction publique : MM. BERGER, professeur de dessin à Lyon ; FLACHAT, professeur de dessin à Lyon ; LAURENT, professeur de dessin à Lyon ; PLOQUIN, professeur de modelage à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon.

Officiers d'Académie : MM. ALLINGRY, architecte à Valence ; CHABREL, architecte à Bourg-Saint-Andéol ; CREYTON, agent voyer à Monsols ; FÉLIX, architecte à Roanne ; LAURENT, entrepreneur de travaux publics à Vienne ; PUTINIER, maire de Quincieux ; PALAIS, géomètre-expert à Lyon, président et vice-président du Syndicat des Géux, architecte à Montbrison ; ROZ, agent voyer à Meximieux ; VEROT, artiste statuaire à Lyon.

Nous adressons à tous les titulaires de ces distinctions l'expression de nos sympathiques félicitations.

On nous permettra d'ajouter à cette liste le nom de M. Olivier THÉODORE, administrateur délégué de la *Construction Lyonnaise*, qui fait partie de la même promotion, en qualité d'officier d'Académie. Les architectes et les entrepreneurs de Lyon qui ont été en rapport avec lui, à l'occasion de ses fonctions dans ce journal, ont pu apprécier à la fois sa courtoisie et sa collaboration éclairée. Nous qui savons au prix de quel surcroît de travail il remplit, en plus de la direction de notre imprimerie, ses fonctions de rédacteur, nous n'aurions garde de laisser échapper cette occasion de lui adresser, avec nos félicitations, nos sincères remerciements, pour son dévouement aux intérêts qui lui sont confiés.

A. R.

À l'occasion de l'inauguration de la nouvelle église Saint-Augustin, à la Croix-Rousse, M. Augustin CHOMEL a été

fait chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Cette distinction est la juste récompense du talent éprouvé que l'éminent architecte a déployé pour l'édification de ce monument aux proportions imposantes, aux lignes d'une sobre harmonie, à la décoration d'un style très pur, sur lequel nous aurons occasion de revenir.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
12 Janvier 1912		
Cuivre en lingots affiné	177 50	185 »
— en planche rouge	215 »	217 50
— — jaune	195 50	200 »
Étain Banca en lingots	540 50	550 »
— Billiton et détroits en lingots	520 »	530 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	46 »	47 »
— ouvre: tuyaux et feuilles	49 »	50 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	68 »	70 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	88 »	89 »
— — — Autres marques	87 »	88 »
Nickel brut pour fonderie	540 »	» »
— laminé	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	340 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 50	23 »
Fer à double T, A O	22 50	23 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	26 50	27 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 1^{er} au 13 Janvier 1912

Cours Suchet, 66. Bâtiments industriels. Propr., Société des Brasseries Rinck, y demeurant.
Rue du Docteur-Crestin, 11. Usine annexe. Propr., M. Soly, y demeurant. Arch., M. Cimon, avenue de Saxe, 93.
Rue Cronstadt. Bâtiment industriel. Propr., M. Genest, rue de la Barre, 2. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.
Rue Jules-Michelet. Maison. Propr., M. Chatenoud, 126, rue Duguesclin.
Rue des Trois-Pierres, 52. Exhaussement. Propr., M. Marceau, rue Charles-Lyonnet, 19. Arch., M. Michut, cours Lafayette prolongé, 13.
Route d'Heyrieu, 101-103. Divers bâtiments. Propr., M. Chollier, y demeurant. Arch., M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.
Rue Philippe-de-la-Salle, 32. Maison. Propr., M. Four, rue Philippe-de-la-Salle. Arch., M. Picard, rue Dubois, 46.
Grande rue de Monplaisir, 108. Exhaussement. Propr., M. Rivoire, y demeurant.
Rue de Bourgogne, 20. Exhaussement. Propr., Mme veuve Lacombe, y demeurant.
Rue Camille. Maison. Propr., M. Leyrat, cours Richard-Vitton, 41. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
Chemin Montbrillant, 16. Maison. Propr., M. Durrschmidt, y demeurant.
Rue Victorien-Sardou, angle impasse Horand Usine. Propr., M. Bogenheimer, rue Victor-Hugo, 30. Arch., M. Virot, rue d'Algérie, 21. Entrepr., MM. Haour frères, cours de la Liberté, 9.
Rue Garibaldi, 79. Bâtiment industriel. Propr., M. Ansonti, rue de Sèze, 91.
Montée Saint-Barthélemy, 5. Salle de gymnastique. Propr., « Les Enfants de l'Avenir de Lyon ». Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.
Boulevard du Sud. Maison. Propr., M. Rouméas, rue de la République, 39. Régiss., M. Terras, rue Childebert, 7.
Rue Stella, 2. Salle de cinéma. Propr., M. Boyer, représenté par M. Fournier, architecte, petite rue Neuve, 2, à Villeurbanne.
Rue Montbernard, 54. Maison. Propr., M. Leblois, rue Duguesclin, 20. Arch., M. Fournier, petite rue Neuve, 2, à Villeurbanne.
Rue du Dauphiné, 61. Maison. Propr., M. Maigre, chemin des Pins, 81. Arch., M. Fournier, petite rue Neuve, 2, à Villeurbanne.
Chemin de Villon, 33-35, et rue Saint-Gilbert, 1. Trois maisons. Propr., Société des Logements économiques et d'alimentation, rue Rabalais, 10.
Chemin Saint-Simon et rue de la Gare, 18. Bâtiments industriels. Propr., M. Traverse, y demeurant.
Avenue Félix-Faure, 177. Bâtiments industriels. Propr., M. Jacquignon fils, y demeurant.
Rue du Quartier-Neuf. Villa. Propr., M. Serrut, rue Sébastien-Gryphe, 12 bis.
Rue Chambonet. Maison. Propr., Mme veuve Verjus, y demeurant.
Rue Bellecombe, 95. Bâtiment industriel. Propr., M. Trux-Mistral, y demeurant. Arch., M. Bouilhères, rue Sainte-Marie-des-Terreux, 3.

Rue Michel-Rambaud, 15. Usine. Propr., M. Genin, cours Vitton, 30. Entrepr., M. Pacoud, rue de la Claire, 59.
Chemin de Gerland, 86. Entrepôt. Propr., M. Calvini, y demeurant. Arch., M. Cadet, rue Ney, 75.
Rue Monroy, angle avenue Jules-Ferry. Maison. Propr., MM. Cochet frères, à Oullins (Rhône). Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.
Boulevard des Brotteaux, 9. Maison. Propr., M. Champallier, boulevard du Nord, 91. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.
Quai de la Vitriolerie. Hangar. Propr., Société coopérative des Propriétaires de Lyon et de sa banlieue, 72, rue Pierre-Corneille. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.
Rue projetée de l'avenue de Saxe prolongée à la rue de Gerland. Maison. Propr., M. Brunet-Manquat, rue Denfert-Rochereau, 5, à Grenoble. Arch., M. Blein, cours de la Liberté, 74.
Boulevard de la Part-Dieu, angle du cours Lafayette. Maison. Propr., Société Immobilière du III^e arrondissement, montée des Carmes, 17. Arch., M. Ponsard, rue Paul-Chenavard, 41.
Rue Voltaire, 33. Exhaussement. Propr., M. Thomas, rue Paul-Chenavard, 41.
Rue de la Villardière, 8-10. Bâtiment industriel. Propr., MM. Catala frères, y demeurant.
Rue Jacquard, 78. Maison. Propr., M. Paillox, grande rue de Cuire, 16. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
Rue Jacquard, 83. Maison. Propr., M. Mallein, cours de la République, 2, Villeurbanne. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.
Chemin du Vivier, 11. Bâtiments industriels. Propr., MM. Hostein et Cie, y demeurant.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — *Mairie de Lyon.* — Construction du pont de l'Hôtel-Dieu. — 2^e lot. Maçonneries, fondations à l'air comprimé. Montant, 956.939 fr. 21. Adjud., MM. Paul Rouchon, Desseuve frères et Cochet frères.
Rhône. — *Mairie de Lyon.* — Groupe scolaire rue Meynis. Concours pour travaux de plomberie. — 1^{er} lot. Plomberie pour les eaux. Adjud., MM. Pétavit et Benassy, à Lyon, 13.483 fr. 87. — 2^e lot. Plomberie pour le gaz. Adjud., Société Pintsch, à Lyon, 7.779 fr. 92.
Rhône. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de la Madeleine. Charpente métallique. Montant, 23.500 fr. Adjud., MM. Dunoyer et Cie, 156, avenue Berthelot, à Lyon, 24.500 fr.
Rhône. — 28 novembre. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'une mairie d'arrondissement, place Jean-Macé. Installation de stores et volets roulants. Montant, 11.664 fr. 90. Adjud., M. Stephan, 51, rue Auguste-Comte, à Lyon (stores Baumann), au prix de 10.128 fr. 35.
Rhône. — 28 décembre. — *Mairie de Rivolet.* — Du chemin vicinal ordinaire n° 8, du Vernay. Rectification du chemin du Petit-Vernay et le hameau du Grand-Vernay, sur 990 m. 25. Montant, 5.000 fr. Soumissionnaire: M. J. Authier, 1,25 p. 100. — Adjud., M. Jean Viéthel, à Salles, 1,50 p. 100 de rabais.
Rhône. — 6 janvier. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. N° 60, de Villefranche à Saint-Fonds. Construction d'une canalisation en béton de ciment, entre l'extrémité de la canalisation existant sur Villefranche au lieu dit « En Forêt », commune de Limas, sur 340 mètres. Montant, 6.300 fr. Soumissionnaires: MM. Benoit Feneyrol, 5,10 p. 100. — H. Marleix, 5,55 p. 100. — Adjud., M. Gilbert Gaillard, à Sain-Bel, 11,20 p. 100 de rabais. — 2^e lot. N° 74, d'Odenas à Belleville. Rectification et élargissement au lieu dit « Pinassay » dans la partie comprise entre le chemin rural vers la terre Gallier et le chemin rural vers le pré Sauzet, sur 352 mètres. Montant, 3.800 fr. Soumissionnaires: MM. A. Chomette, 5,05 p. 100. — A. Prugné, 7,40 p. 100. — E. Lerousseau, 12,26 p. 100. — Joannaud, 12,30 p. 100. — Adjud., M. François Fournery, à Rochetaillée, 15,26 p. 100 de rabais.
Rhône. — 8 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout chemin de la Favorite. Montant, 4.500 fr. Soumissionnaires: MM. Védrine, rue Voltaire, 1, Lyon, 5,40 p. 100. — Dubiau, rue des Trois-Pierres, 74, à Lyon, 5 p. 100. — Adjud., M. Catelle, rue Pierre-Corneille, 3, à Lyon, 13 p. 100 de rabais.
Rhône. — 9 janvier. — *Mairie de Lyon.* — Construction du monument Gailleton. Terrassement et maçonnerie. — 1^{er} lot. Terrassement. Montant, 2.523 fr. 65. Soumissionnaires: MM. Védrine, rue Voltaire, 1, à Lyon, 11,15 p. 100. — Dubiau, rue des Trois-Pierres, 74, à Lyon, 7 p. 100. — Duffier, rue Jangot, 4, à Lyon, 5 p. 100. — Adjud., M. Catelle, rue Pierre-Corneille, 3, à Lyon, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 7.705 fr. 58. Soumissionnaires: MM. Catelle, rue Pierre-Corneille, 3, à Lyon, 16,20 p. 100. — Védrine, rue Voltaire, 1, à Lyon, 5,25 p. 100. — Duffier, rue Jangot, 4, à Lyon, 3 p. 100. — Peix, rue de la Lône, 8, à Lyon, 2 p. 100. — Adjud., MM. Grange frères, rue Laurencin, 1, à Lyon, 17,22 p. 100 de rabais.
Doubs. — 14 décembre. — *Sous-préfecture de Pontarlier.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} lot. Ville-du-Pont. Renforcement de chaussée. Montant, 2.160 fr. Adjud., M. Marguier, à Maison-du-Bois, prix du devis. — 2^e lot. Montlebon. Rectification du chemin vicinal. Montant, 10.894 fr. 69. Adjud., M. Tamagnini, à Doubs, 10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Grand-Combe. Aménagement d'un préau. Montant, 3.500 fr. Adjud., M. Pillod, à Sainte-Colombe, 9 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Lac-ou-Villiers. Construction d'un réservoir en ciment armé. Montant, 10.530 fr. 81. Adjud., M. Martigusni, 4 p. 100 de rabais.

Doubs. — 28 décembre. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux vicinaux et communaux. — 1^{er} lot. Dampierre-les-Bois. Réparations aux murs du cimetière. Montant, 1.862 fr. Soumissionnaires : MM. J.-B. Scala, 4 p. 100. — U. Jacquet, 7 p. 100. — Bravy Martin, 7 p. 100. — Adjud., M. Charles Barra fils, à Feschés, 11 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Sainte-Marie. Captage d'une source d'eau potable. Montant, 7.472 fr. 98. Adjud., M. Auguste Henriot, à Châlons-sur-Marne, 5 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Bonnetage. Chemin vicinal ordinaire n° 1, de Bonnetage au Russey. Renforcement de la chaussée entre le village haut et le village bas de Bonnetage (1^{er} lot). Fourniture de matériaux nécessaires au rechargement. Montant, 3.035 fr. 66. Adjud., M. Aristide Feuvrier, à Bonnetage, prix du devis.

Drôme. — 18 décembre. — *Préfecture.* — Aménagement d'une caserne de gendarmerie à Crest. Montant, 30.202 fr. 45. Adj., M. Sibourg, à Aouste, 9 p. 100 de rabais.

Drôme. — 31 décembre. — *Mairie de Grignan.* — Construction d'un réservoir et distribution d'eau. Montant, 30.900 fr. Soumissionnaires : MM. Blache, 3 p. 100. — Bac, 2 p. 100. — Coopérative ouvrière « l'Entreprise de Travaux publics », 1 p. 100. — Mourier, 6 p. 100. — Arnaud, 9 p. 100. — Abraun, 11 p. 100. — Dufrene, 6 p. 100. — Simian, 3 p. 100. — Faucon, 3 p. 100. — Caraccio, 8 p. 100. — Michel, 11 p. 100. — Gay, 12 p. 100. — Charransol, 2 p. 100. — Adjudic., M. Feschet, à Grignan (Drôme), 13 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 27 décembre. — *Mairie du Puy.* — Entretien des conduites d'eau et fontaines. Adjud., M. Dubois, rue du Collège, au Puy, 16 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 26 décembre. — *Préfecture.* — Entretien des édifices départementaux pendant trois années, à partir de 1912. — 1^{er} lot. Ecole normale de Rumilly. Aggrandissement de l'appartement de l'économiste et création de nouvelles chambres de professeurs. Montant, 12.083 fr. 60. Non adjugé. — 2^e lot. Arrondissement d'Annecy. Montant, 5.330 fr. Non adjugé. — 3^e lot. Arrondissement de Bonneville. Montant, 4.825 fr. Soumissionnaires : MM. Pertin, 11 p. 100. — D. Vaglio, 12 p. 100. — Adjud., M. Joseph Faletti, à Bonneville, 27 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Arrondissement de Saint-Julien. Montant, 1.480 fr. Soumissionnaire : M. J. Falda, 8 p. 100. — Adjud., M. Joseph Chappaz, à Saint-Julien, 16 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Arrondissement de Thonon. Montant, 1.150 fr. Non adjugé.

Isère. — 4 janvier. — *Mairie de Bourgoin.* — Restauration du Collège. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 5.734 fr. 59. Adjud., M. Ragoucy, à Bourgoin, 17,10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Mont., 9.502 fr. 20. Adjud., M. Joly, à Bourgoin, 18,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Zinguerie. Montant, 2.382 fr. 44. Adjud., M. Guicherd, à Frontonaz (Isère), 24,05 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 4.632 fr. 50. Adjud., M. Anselme, à Bourgoin, 18,15 p. 100 de rabais.

Isère. — 5 janvier. — *Mairie de Grenoble.* — Construction d'un groupe scolaire rue Sidi-Brabim prolongée. — 1^{er} lot. Travaux de terrassement, maçonnerie, plâtrerie. Montant, 43.202 fr. 09. Soumissionnaires : MM. Chamoux, 2 p. 100. — Blanc et Carron, 7 p. 100. — Bruxelles, 7 p. 100. — J. Bonnet, 8 p. 100. — Ch. Debernardy, 8 p. 100. — Brun, 11 p. 100. — J. Grandmaison, 11 p. 100. — D. Debernardy, 12 p. 100. — Barnaud, 12 p. 100. — P. Bonnet, 12 p. 100. — Martin, David et Cie, 13 p. 100. — Milly Brionnet, 15 p. 100. — Adjud., MM. Chapon frères, boulevard des Alpes, à Grenoble, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente en bois, couverture. Montant, 14.112 fr. 63. Soumissionnaires : MM. Billard et Barnier, 16 p. 100. — Mollard et Gauthier, 17 p. 100. — Rivière, 19,60 p. 100. — Paillet, 20 p. 100. — Adjud., M. Joseph Marchand, 6, rue d'Alembert, à Grenoble, 20 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 4.407 fr. 65. Soumissionnaires : M. Borel, 20 p. 100. — Association ouvrière, 22 p. 100. — MM. Baugnol, 22 p. 100. — Canavesio, 22 p. 100. — Demejion, 23 p. 100. — Collet, 26 p. 100. — Adjud., M. Gonon, 97, rue Saint-Laurent, à Grenoble, 28 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 13.408 fr. 17. Soumissionnaires : MM. Collot, 14 p. 100. — Rochas, 20 p. 100. — Raffin-Friquet, 20 p. 100. — Gauthier, 20 p. 100. — Sibille, 21 p. 100. — Perret, 21,50 p. 100. — Vallin-Bidon, 22 p. 100. — Coftave, 22 p. 100. — Bavoux, 23 p. 100. — Baret, 24 p. 100. — Adjud., M. Germain, 17, rue Tailleur, à Grenoble, 22 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Ferronnerie et serrurerie. Montant, 7.235 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Humbert, 23 p. 100. — Laurançon, 24 p. 100. — Berger, 24 p. 100. — Mme veuve E. Queyras, 24 p. 100. — MM. Para, 25 p. 100. — Drevot, 25 p. 100. — Guillot, 25 p. 100. — Bertrand, 26 p. 100. — Collot, 26 p. 100. — Papet, 28 p. 100. — Adjud., M. Bellon, 16, rue de Strasbourg, à Grenoble, 25 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture. Montant, 2.854 fr. 73. Soumissionnaires : MM. Borgard, 15 p. 100. — Kaslin, 15 p. 100. — Policand, 15 p. 100. — Bailly, 15 p. 100. — Bressac, 15,50 p. 100. — Spozio, 15,50 p. 100. — Villot, 15,95 p. 100. — Adjud., M. Ros, 7, rue de Strasbourg, à Grenoble, 16 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Vitrierie. Montant, 596 fr. 05. Soumissionnaires : MM. Fenoglio, 14,50 p. 100. — Adjud., Mme veuve Morésoli, 11, rue de Sault, à Grenoble, 15,40 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 10 décembre. — *Mairie de Branges.* — Clôture, nivellement et aménagement du cimetière. Montant, 7.172 fr. 60. Soumissionnaires : MM. Groueix, 2 p. 100. — L. Valentin, 3 p. 100. — Conord, 5 p. 100. — Dumont-Blondet, 14 p. 100. — Adjud., M. Morier-Lacour, à Branges, 21 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 30 décembre. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — Bail des travaux neufs de la distribution des eaux, pour une durée de trois, six ou neuf années, à compter du 1^{er} janvier 1912. Soumissionnaires : MM. L. Patricot, 1 p. 100. — F. Bérard, 1 p. 100. — E. Genet, 10 p. 100. — Mme veuve Chaillet, 11 p. 100. — M. J. Voiseau, 20 p. 100. — Adjud., M. François Danaud, à Chalon, 21 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 31 décembre. — *Mairie de Jully-les-Buxy.* — Construction d'un préau couvert et de privis à l'école des filles. Montant, 4.800 fr. Adjud., M. Simon, à Genouilly, 9 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 7 janvier. — *Mairie d'Autun.* — Abattoir. Réfection complète de la charcuterie et divers aménagements à la boucherie. — 1^{er} lot. Démolitions, terrassements, maçonnerie. Montant, 30.232 fr. 02. Adjud., M. Jean Parent, à Montceau-les-Mines, prix du devis. — 2^e lot. Charpente. Montant, 4.700 fr. 56. Adjud., M. Claude Bondy, à Autun, 7 p. 100 d'augmentation. — 3^e lot. Couverture, zinguerie. Montant, 7.567 fr. 41. Soumissionnaires : MM. Ph. Perricaudet, 4 p. 100. — X. Pauchard, 5 p. 100. — Adjud., M. Jean-Marie Bontemps, à Montceau-les-Mines, 12 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 3.153 fr. 19. Adjud., M. Claude Bondy, à Autun, 5 p. 100 d'augmentation. — 5^e lot. Ferronnerie, serrurerie, quincaillerie. Montant, 8.122 fr. 79. Soumissionnaire : M. J. Fesquet, 10 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Henri Bonnaud, 15 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Peinture, vitrierie. Montant, 1.380 fr. 35. Soumissionnaire : M. R. Charolois, 5 p. 100. — Adjud., M. Claude Berger, à Autun, 13 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 30 décembre. — *Mairie de Cluny.* — Fourniture des matériaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires pour les années 1912, 1913, 1914 et 1915. Montant annuel, 750 fr. Adjud., M. Pierre Gorlier, à Cluny, 12 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 7 janvier. — *Mairie de Brançon.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'une école de filles au bourg. Montant, 21.019 fr. 81. Soumissionnaires : M. Sangouard, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Legrand, 15 p. 100. — Dumont, 13 p. 100. — Adjud., M. Darfeuille, à Cluny, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Réparations à un bâtiment à usage d'école au hameau des Cours. Montant, 1.964 fr. 49. Soumissionnaires : MM. Legrand, 11 p. 100. — Gaillard, 16 p. 100. — Guilloux, 14 p. 100. — Adjud., M. Darfeuille, 17 p. 100 de rabais.

Var. — 16 décembre. — *Mairie de Draguignan.* — Service du génie. Construction d'un pavillon d'entrée, d'une infirmerie et d'un stand. Montant, 54.000 fr. Soumissionnaires : M. Carestiate, prix du devis. — MM. Chardin, 1 p. 100. — Charlois, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Henry, 2 p. 100. — Escoffier, 1 p. 100. — Adjud., MM. Desgeorges, à Draguignan, 3 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 28 décembre. — *Préfecture.* — Travaux d'aménagement à la caserne de gendarmerie de Cavillon. Lot unique. Travaux de maçonnerie, plâtrerie, revêtements, faïence, et pavage, etc. Montant, 2.919 fr. 18. Soumissionnaires : M. P. Abram, 3 p. 100. — Adjud., M. Charles Vidau, à Cavillon, 8 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 10 janvier. — *Mairie d'Avignon.* — Service du génie. Construction à forfait de deux travées de hangar à l'annexe d'artillerie. Soumissionnaires : MM. Bonhomme, 94.350 fr. — Cèze, 54.050 fr. — Souret, 56.000 fr. — Cussey, 67.000 fr. — Damon, 67.000 fr. — Favier, 67.000 fr. — Adjud., M. Thoulouze, à Avignon, au prix forfaitaire de 53.950 fr.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Samedi 27 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — Routes nationales. Cylindrage à traction mécanique des matériaux d'empierrement pendant cinq années. Montant annuel, 8.850 fr. Cautionnement, 600 fr. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, le 25 janvier, à 2 heures du soir. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de MM. Eymar et Pascalon, ingénieurs, 9, rue Grôlée, à Lyon.

Rhône. — Samedi 27 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Routes nationales. Baux d'entretien des chaussées pour les années 1912 à 1916. Chaussées empierrées. 1^{er} lot. Route nationale n° 6 : entre la limite de Saône-et-Loire et la borne kilométrique 17 k. 500. Dépenses annuelles : Fournitures de matériaux, 14.760 fr. Travaux imprévus, 40 fr. Total, 14.800 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — 2^e lot. Route nationale n° 6 : entre les bornes de 17.500 et 38 k. 200. F., 22.068 fr. I., 32 fr. T., 22.100 fr. C., 2.000 fr. — 3^e lot. Route nationale n° 6 : entre la Chicotière et le pavé de Lyon-Vaise. Route nationale n° 7 : entre la borne 44 et la rue de la Pyramide. F., 23.410 fr. I., 90 fr. T., 23.500 fr. C., 2.000 fr. — 4^e lot. Route nationale n° 6 : entre le point 54.646 et la limite de l'Isère. Route nationale n° 7 : entre le point 53.653 et la limite de l'Isère. Route nationale n° 83 : entre le point 4.991 et la limite de l'Ain. F., 16.955 fr. I., 545 fr. I., 17.500. C., 1.500 fr. — 5^e lot. Route nationale n° 7 : entre la limite de la Loire et la borne kilométrique 25. F., 6.806 fr. I., 94. I., 6.900 fr. C., 700 fr. — 6^e lot. Route nationale n° 7 : entre les bornes 25 k. 000 et 44 000. F., 5.610 fr. I., 90 fr. I., 5.700 fr. C., 600 fr. — 7^e lot. Route nationale n° 86 : entre les bornes 2 k. 055 et 21 k. 290. F., 15.855 fr. I., 145 fr. I., 16.000 fr. C., 1.500 fr. — 8^e lot. Route nationale n° 86 : entre la borne 23 k. 220 et la limite de la Loire. F., 17.289 fr. I., 211 fr. I., 17.500 fr. C., 1.600 fr. — 9^e lot. Route nationale n° 88 : entre Givors et la limite de la Loire. F. 6.440 fr. I., 60 fr. T., 6.500 fr. C., 600 fr. — 10^e lot. Route nationale n° 89 : entre la Demi-Lune et la borne 10 k. F., 11.557 fr. 50. I., 92 fr. 50. T., 11.650 fr. C., 1.200 fr. — 11^e lot. Route nationale n° 89 : entre la borne 10 k. et la borne 27 k. F., 8.325 fr. I., 275 fr. T., 8.600 fr. C., 800 fr. — 12^e lot. Route nationale n° 89 : entre la borne 27 k. et la limite de la Loire. F., 4.293 fr. 50. I., 106 fr. 50. T., 4.400 fr. C., 400 fr. — Chaussées pavées. 1^{er} lot. Route nationale n° 6 : entre la Chicotière et la route nationale n° 83. Route nationale n° 7 : entre la borne kilométrique 44 k. 000 à Charbonnières et le quai Jayr. Dépenses annuelles : Fournitures de matériaux, 867 fr. Emploi des matériaux, 2.228 fr. 15. Imprévus, 104 fr. 85. Total, 3.200 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Route nationale n° 6 : entre la route nationale n° 83 et la limite de l'Isère. Route nationale n° 7 : entre

la place du Pont et la limite de l'Isère. Route nationale n° 83 : entre la route nationale n° 6 et la limite de l'Ain. F., 3.322 fr. 75. E., 3.130 fr. 1., 147 fr. 25. T., 6.600 fr. C., 600 fr. — 3^e lot. Route nationale n° 86 : entre le pont de la Guillotière et la limite de la Loire. F., 795 fr. 50. E., 762 fr. 60. I., 41 fr. 90. T., 1.600 fr. C., 200 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (3^e division, 3^e bureau), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2^o dans les bureaux de MM. Aymar et Pascalon, ingénieurs ordinaires, rue Grôlée, 9, à Lyon, de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2 du matin et de 1 h. 1/2 à 4 h. 1/2 du soir.

Rhône. — Dimanche 28 janvier, 11 h. 1/2. — *Mairie d'Ampuis.* — Service vicinal. Chemin vicinal ordinaire n° 3 (embranchement). Ouverture sur une longueur de 1125 mètres, comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 5 et la limite des propriétés Vanel (Augustin) et Champin (Philibert). Montant, 13.856 fr. A valoir, 2.144 fr. Total, 16.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Les devis ou détails estimatifs des travaux sont déposés à la mairie, où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents.

Alpes-Maritimes. — Samedi 27 janvier, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Travaux accessoires divers à exécuter au groupe scolaire du Port, rue Emmanuel-Philibert (ancienne maison Grosso). — 6^e lot. Parquets et plinthes monolithes. Montant, 8.793 fr. 40. Cautionnement, 440 fr. — 7^e lot. Mobilier scolaire et stores de fermeture. Montant, 20.657 fr. 50. Cautionnement, 1 040 fr. — Nota. Ne seront admis à soumissionner pour le 6^e lot que des entrepreneurs spécialistes qui justifieront de références suffisantes. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. le Maire. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Samedi 27 janvier, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Travaux accessoires divers à exécuter à l'école de filles du quartier Carabacel-Cimiez. — 6^e lot. Béton armé pour planchers et escaliers. Montant, 16.485 fr. 60. Cautionnement, 825 fr. — 7^e lot. Parquets et plinthes monolithes. Montant, 4.115 fr. fr. Cautionnement, 200 fr. Ne seront admis à soumissionner pour les 6^e et 7^e lots que des entrepreneurs spécialistes qui justifieront de références suffisantes. — 8^e lot. Mobilier scolaire et stores de fermeture. Montant 11.191 fr. 80. Cautionnement, 560 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. le Maire. — Renseignements à la mairie.

Alpes-Maritimes. — Samedi 27 janvier, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Travaux de l'école maternelle dans la vieille ville (Jardin de l'ancien Grand Séminaire). — 6^e lot. Béton armé pour planchers et escaliers. Montant, 4.824 fr. Cautionnement, 240 fr. — 7^e lot. Parquets et plinthes monolithes. Montant, 3.690 fr. Cautionnement, 190 fr. — 8^e lot. Mobilier scolaire et stores de fermeture. Montant, 6.595 fr. 50. Cautionnement, 330 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. le Maire. — Renseignements à la mairie.

Doubs. — Vendredi 23 janvier, 2 h. — *Besançon.* — Direction d'artillerie de Besançon. Fourniture de bois divers en 22 lots. 107 mc. 103 de chêne en grume, 7 lots. 4 mc. 125 d'orme en grume, 1 lot. 171 mc. 118 de peuplier en grume, 9 lots. 352 chênes en brins pour timons, 5 lots. Réadjudication des

lots non adjugés le 16 février 1911. — Les cahiers des charges seront adressés aux fournisseurs qui en feront la demande. — Renseignements à la Direction d'artillerie de Besançon et à la Direction des Forges, 2, avenue de Saxe, à Paris.

Hautes Alpes. — Mardi 30 janvier. — *Mairie de Briançon.* — Service du génie. Travaux d'entretien des bâtiments militaires et des ouvrages de fortifications pendant trois ou six années à compter du 1^{er} avril 1912. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie, ciments, plâtrerie, asphaltage, pavage, carrelage, dallage, empierrements, charpente, menuiserie, ameublements. Montant annuel, 59.000 fr. — 2^e lot. Couverture, ferronnerie, plomberie, zinc, cuivre et pompes, canalisations, fumisterie. Montant annuel, 27.000 fr. — 3^e lot. Peinture et vitrerie. Montant annuel, 3.200 fr. — Les pièces nécessaires, pour être admis à concourir, devront être fournies au plus tard le 18 janvier 1912. — Renseignements à la Chefferie du génie, à Briançon, caserne B, rue de la Caserne.

Haute-Savoie. — Mardi 23 janvier, 11 h. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Armoy. Adduction d'eau. Réfection partielle des captages et de la canalisation, création de bassins et d'une fontaine publique près de la maison d'école. Montant, 4.781 fr. 21. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Quiblier, architecte à Thonon-les-Bains, auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

Saône-et-Loire. — Mercredi 24 janvier, 2 h. — *Hospices de Mâcon.* — Travaux d'entretien des bâtiments hospitaliers du 1^{er} janvier 1912 au 31 décembre 1913. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonneries, pierre de taille. Montant, 500 fr. Cautionnement, 25 fr. — 2^e lot. Couverture, charpente. Montant, 500 fr. Cautionnement, 25 fr. — 3^e lot. Menuiserie, quincaillerie. Montant, 500 fr. Cautionnement, 25 fr. — 4^e lot. Serrurerie, gros fers. Montant, 400 fr. Cautionnement, 20 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 75 fr. — 6^e lot. Ferblanterie zinguerie, plomberie. Montant, 600 fr. Cautionnement, 30 fr. — 7^e lot. Fumisterie. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 75 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte des hospices. — Renseignements à l'Economat des hospices.

SPECTACLES

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Après une sensationnelle première, la revue locale *Le Long du Rhône* attire chaque jour une affluence plus nombreuse ; les scènes d'actualité, vives et spirituelles, sont particulièrement goûtées par le public, qui est en même temps émerveillé par les frais et riches décors, les pimpants costumes et les féériques apothéoses.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 60261

PRÉPARATIONS DE MÉLANGES ARTIFICIELS et de grains pour granits artificiels, mortars, moules de calcaire "TERRAZZO" et dés de mosaïque pour terrasses et marqueterie. "MALTAFINA" (semblable à la Terranova), préparée avec ciment pour emploi immédiat, convenant tout particulièrement pour terrasses et toits plats sur magasins, fabriques, etc. ; a cause de son imperméabilité de même que pour nettoyage de façades et de murs de couleurs quelconques, cette composition, de couleurs naturelles, ne se tachant et ne s'altérant pas. G. HOSTETTLER, Fabricant de "Terrazzo", BERNE (Suisse).

A VENDRE A L'AMIABLE
UNE SUPERBE PROPRIÉTÉ

Située à LYON-MONPLAISIR, Grande-Rue de Monplaisir, 115

ET COMPRENANT :

UNE PETITE MAISON BOURGEOISE

AJANCES ET DÉPENDANCES

le tout situé dans un beau parc ombragé, d'une contenance de 2.507 mètres carrés

Convientrait pour la construction d'une belle villa ou d'un établissement industriel.

Toutes facilités de paiement

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser : à M^e BERNARD, notaire, à Lyon, 31, rue Paul-Chenavard, ou bien à M. FRENEA, représentant de la Maison BERNHEIM Frères et Fils de Paris, demeurant à Saint-Etienne, 20, rue Gambetta (Téléphone N° 8-61.)

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDUISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Gres et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne.

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Gres et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

LE

BULLETIN MENSUEL

DES TIRAGES

ORGANE SPÉCIAL DES VALEURS A LOTS

Le Numéro, 40 cent. Franco par poste 45 cent.

ABONNEMENTS

France, un an 1 fr. 50
Etranger, un an 2 francs

On s'abonne à l'Agence Fournier

14, Rue Confort, LYON

Se trouve également dans tous les kiosques de la ville et de la banlieue

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 40 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT
TUYAUX GRÈS ET POTERIE
TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE-PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris
Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Conson, Waltham) d'après calques
à l'encre de Chine.

Ancienne Maison **ACHARD** Ch. COULON, Directeur
3, Rue Fénelon, LYON Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

EN VENTE
A L'AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14, LYON
ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif.
A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

CIMENT ARMÉ

Système Ed. COIGNET Breveté S. G. D. G.

J. MAZET

ENTREPRENEUR-CONSTRUCTEUR

61, cours de la Liberté, LYON

TÉLÉPHONE 44.34

Constructions d'Usines, Planchers, Ponts, Conduites d'eaux, Travaux élanés
Réservoirs, Fondations sur mauvais sol, Cuves avec revêtement en verre
Silos, Fosses septiques

OUVRIERS SPÉCIALISTES

Études, Projets et Devis gratuits sur demande

"LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

contre les

ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES — CHEVAUX et VOITURES — DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON